

# MAIRIE DE COURMEMIN

## DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION 2021/2022

Pour les parents séparés, merci de penser à renseigner les coordonnées du deuxième parent  
page 2

<b>RESPONSABLE 1 DU FOYER</b>	<b>RESPONSABLE 2 DU FOYER</b>
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre préciser .....	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre préciser .....
<input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Belle-mère	<input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Belle-mère
<input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/> Mme
NOM : .....	NOM : .....
Nom de jeune fille : .....	Nom de jeune fille : .....
Prénom : ..... Né(e) le .....	Prénom : ..... Né(e) le .....
Profession : .....	Profession : .....
Domicile : .....	Domicile : .....
.....	.....
Ville : ..... CP : .....	Ville : ..... CP : .....
Tél. fixe : .....	Tél. fixe : .....
Tél. portable : .....	Tél. portable : .....
Adresse mail : .....	Adresse mail : .....
En cas d'urgence :	En cas d'urgence :
Tél. travail : .....	Tél. travail : .....
Autre n° de téléphone : .....	Autre n° de téléphone : .....
N° Allocataire : ..... <input type="checkbox"/> CAF	<input type="checkbox"/> MSA
<input type="checkbox"/> Autres Précisez : .....	
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Séparé(e)	

### **L'(LES) ENFANT(S)**

Inscrire tous vos enfants même ceux scolarisés à Vernou en Sologne

**Nom et prénom du 1er enfant** : .....

Date et lieu de naissance : ..... Sexe :  M     F

Classe fréquentée – année scolaire 2021/2022

- PS                       MS                       GS                       CP  
 CE1                       CE2                       CM1                       CM2  
 **Restauration scolaire**                       **Garderie matin** (8H-8H50)                       **Garderie soir** (Vernou en Sologne)  
 **Transport scolaire**

### **FICHE D'INFORMATION SANITAIRE**

(Se référer au carnet de santé)

Date du dernier rappel : DT POLIO : .....

# MAIRIE DE COURMEMIN

Allergies : Alimentaires \*  OUI  NON précisez .....

Médicamenteuses  OUI  NON précisez .....

Autres  OUI  NON précisez .....

\* dans le cas d'une allergie alimentaire, votre enfant doit obligatoirement faire l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avant son accueil au restaurant scolaire. La demande doit être formulée auprès du directeur de l'école.

Votre enfant fait-il l'objet d'une contre-indication médicale :

OUI  NON précisez .....

Coordonnées du médecin de famille :

N° police assurance : ..... Compagnie : .....

## **Autorisation :**

Je soussigné (Nom et Prénom) ....., tuteur légal autorise les responsables du temps périscolaires à faire donner à l'enfant, en cas d'urgence, tous soins nécessités par son état, y compris une intervention chirurgicale et à le transporter dans un véhicule de secours.

**Signature**

## **MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE**

La santé de votre enfant (allergie ou pathologie) impose t-elle la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (circulaire n°203-135 du 08/09/2003)

OUI  NON

Si oui,

- pour une 1ère mise en place : prendre RDV avec le directeur d'école pour la constitution du dossier médical nécessaire à la mise en place de la convention de régime.

- pour un renouvellement de convention : fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois.

En cours d'année, un enfant déclarant une allergie alimentaire, ne pourra plus être accueilli au restaurant scolaire jusqu'à la mise en place de la convention de régime.

Aucun médicament ne pourra être donné à l'enfant, sauf mise en place d'un protocole d'accueil individualisé par le médecin scolaire.

**Nom et prénom du 2ème enfant :** .....

Date et lieu de naissance : ..... Sexe :  M  F

Classe fréquentée – année scolaire 2021/2022

PS  MS  GS  CP

CE1  CE2  CM1  CM2

**Restauration scolaire**  **Garderie matin** (8H-8H50)  **Garderie soir** (Vernou en Sologne)

**Transport scolaire**

## **FICHE D'INFORMATION SANITAIRE**

(Se référer au carnet de santé)

Date du dernier rappel : DT POLIO : .....

Allergies : Alimentaires \*  OUI  NON précisez .....

Médicamenteuses  OUI  NON précisez .....

Autres  OUI  NON précisez .....

\* dans le cas d'une allergie alimentaire, votre enfant doit obligatoirement faire l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avant son accueil au restaurant scolaire. La demande doit être formulée auprès du directeur de l'école.

Votre enfant fait-il l'objet d'une contre-indication médicale :

# MAIRIE DE COURMEMIN

OUI  NON précisez .....

Coordonnées du médecin de famille :

N° police assurance : ..... Compagnie : .....

## **Autorisation :**

Je soussigné (Nom et Prénom) ....., tuteur légal autorise les responsables du temps périscolaires à faire donner à l'enfant, en cas d'urgence, tous soins nécessités par son état, y compris une intervention chirurgicale et à le transporter dans un véhicule de secours.

**Signature**

## **MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE**

La santé de votre enfant (allergie ou pathologie) impose t-elle la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (circulaire n°203-135 du 08/09/2003)

OUI  NON

Si oui,

- pour une 1ère mise en place : prendre RDV avec le directeur d'école pour la constitution du dossier médical nécessaire à la mise en place de la convention de régime.

- pour un renouvellement de convention : fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois.

En cours d'année, un enfant déclarant une allergie alimentaire, ne pourra plus être accueilli au restaurant scolaire jusqu'à la mise en place de la convention de régime.

Aucun médicament ne pourra être donné à l'enfant, sauf mise en place d'un protocole d'accueil individualisé par le médecin scolaire.

**Nom et prénom du 3ème enfant** : .....

Date et lieu de naissance : ..... Sexe :  M  F

Classe fréquentée – année scolaire 2021/2022

PS  MS  GS  CP

CE1  CE2  CM1  CM2

**Restauration scolaire**  **Garderie matin** (8H-8H50)  **Garderie soir** (Vernou en Sologne)

**Transport scolaire**

## **FICHE D'INFORMATION SANITAIRE**

(Se référer au carnet de santé)

Date du dernier rappel : DT POLIO : .....

Allergies : Alimentaires \*  OUI  NON précisez .....  
Médicamenteuses  OUI  NON précisez .....  
Autres  OUI  NON précisez .....

*\* dans le cas d'une allergie alimentaire, votre enfant doit obligatoirement faire l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avant son accueil au restaurant scolaire. La demande doit être formulée auprès du directeur de l'école.*

Votre enfant fait-il l'objet d'une contre-indication médicale :

OUI  NON précisez .....

Coordonnées du médecin de famille :

N° police assurance : ..... Compagnie : .....

## **Autorisation :**

Je soussigné (Nom et Prénom) ....., tuteur légal autorise les responsables du temps périscolaires à faire donner à l'enfant, en cas d'urgence, tous

# MAIRIE DE COURMEMIN

soins nécessités par son état, y compris une intervention chirurgicale et à le transporter dans un véhicule de secours.

**Signature**

## **MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE**

La santé de votre enfant (allergie ou pathologie) impose t-elle la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (circulaire n°203-135 du 08/09/2003)

OUI  NON

Si oui,

- pour une 1ère mise en place : prendre RDV avec le directeur d'école pour la constitution du dossier médical nécessaire à la mise en place de la convention de régime.
- pour un renouvellement de convention : fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois.

En cours d'année, un enfant déclarant une allergie alimentaire, ne pourra plus être accueilli au restaurant scolaire jusqu'à la mise en place de la convention de régime.

Aucun médicament ne pourra être donné à l'enfant, sauf mise en place d'un protocole d'accueil individualisé par le médecin scolaire.

J'accorde la commune le droit d'utiliser l'image de mon (mes) enfant(s) dans le cadre de photographies pendant le temps des activités périscolaires.  OUI  NON

## **SI LES PARENTS DE(S) L'ENFANT(S) VIVENT SEPARES**

Mr  Mme

NOM : ..... Prénom : .....

Domicile : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Adresse mail : ..... Tél. travail : .....

Profession : .....

**Attention : Sauf mention contraire du signataire de la présente demande, décisions judiciaires à l'appui, lorsque l'un des deux parents ne fait pas partie du foyer où vit l(les)'enfant(s), il garde ses droits sur l'enfant. Il est ainsi indiqué comme contact à prévenir en cas d'urgence et autorisé à venir chercher l'enfant.**

L(es)'enfant(s) est-il (sont-ils) en garde alternée :  OUI  NON

## **Parents et personnes majeures autorisées à être prévenues en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'enfant**

NOM	Prénom	Tél fixe (domicile et/ou professionnel)	Tel portable	Lien avec l'enfant (parents, grands-parents, tante,...)

# MAIRIE DE COURMEMIN

## FACTURATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

### **MOYENS DE PAIEMENT :**

Les repas sont payés à la fin du mois selon les inscriptions à l'aide de la fiche d'inscription mensuelle sur le site internet de la mairie ou à l'accueil de la mairie:

<https://courmemin.fr/2019/02/02/trashed/>

Les familles peuvent payer par :

- espèces
- chèques à l'ordre du Trésor Public
- Par prélèvement automatique
- carte bleue sur le site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

### **ABSENCES**

1. En cas de maladie ou motif grave, le repas pourra être décommandé la veille avant 10h, par écrit auprès du secrétariat, soit par mail ([mairie.courmemin@orange.fr](mailto:mairie.courmemin@orange.fr)). Un justificatif sera demandé.
2. Le 1er jour de maladie sera facturé.
3. Les repas non annulés à temps seront facturés intégralement.

## PIECES A FOURNIR

- **Attestation d'assurance responsabilité civile** couvrant l'enfant lors des activités périscolaires

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de service et des modalités d'admission à la restauration scolaire affiché sur le panneau de l'école.

Je m'engage à payer les repas pris par mon (mes) enfant(s) dès réception de la facture.

**Les familles qui n'auraient pas réglé l'intégralité des repas de l'année scolaire 2020/2021 se verront refuser l'accès à la restauration scolaire dès la rentrée 2021.**

Je signalerai toute modification pouvant intervenir au cours de l'année scolaire (adresse, situation familiale, professionnelle, ...)

Je reconnais être informé(e) qu'en cas de survenance d'une allergie alimentaire en cours d'année, mon enfant devra bénéficier d'un projet d'accueil individualisé pour être réadmis.

<b>Date</b>	<b>RL1</b> Mention « lu et approuvé » et signature	<b>RL2</b> Mention « lu et approuvé » et signature
-------------	--	--

Les informations enregistrées sont réservés à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants :

- personnel de surveillance en charge des enfants
- secrétariat de la mairie

## **Règlement européen sur la protection des données personnelles**

Le Maire de Courmemin vous informe que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre la gestion de votre demande d'inscription périscolaire. Le destinataire des données est le secrétariat général de la mairie. Ces données seront conservées pendant 1 an à compter de la date de clôture de votre inscription. En cas de refus de communication de données obligatoire, l'inscription périscolaire ne pourra être pris en compte.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation du traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant au Délégué à la Protection des Données par courrier : Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois - DPO - La Collégiale - Impasse des Vieux Fossés - BP 31 - 41201 ROMORANTIN-LANTHENAY ou par mail [dpd@ccrm41.fr](mailto:dpd@ccrm41.fr)

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale auprès de la CNIL.